

Fiche #7

Ressources humaines

Le but de cette partie est d'approfondir (a) quelles activités seront réalisées gratuitement (par l'entrepreneur ou l'équipe dirigeante), (b) quelles activités demandent d'embaucher du monde et (c) quelles activités seront externalisées pour savoir combien de personnes devront être à l'intérieur de l'entreprise et quel est le montant de la masse salariale.

Pour vous aider :

1. Prenez le tableau de Ressources, Activités et Résultats (section 1.4), reprenez toutes les ressources humaines et réfléchissez :
 - a. Est-ce que j'ai vraiment besoin de développer cette activité en interne ? ➔ Si l'activité est au cœur du métier, si elle est effectuée dans une base quotidienne, ou si elle contient des informations sensibles, la réalisation en interne est une bonne option.
 - b. Est-ce que je peux externaliser certaines activités ? ➔ La sous-traitance a du sens si l'activité demande un fort investissement que l'entreprise n'est pas prête à assumer, qu'un prestataire externe peut faire mieux ou moins cher, ou que les activités à réaliser ne rajoutent pas beaucoup de valeur au produit que l'on propose.
2. Parmi les activités en interne, notez celles qui pourraient être faites par l'équipe entrepreneuriale ou les associés de départ et qui ne vous obligent pas forcément à déboursier de la masse salariale.
3. Ensuite, pour les activités internes qu'on ne confie pas à l'équipe entrepreneuriale, il faudra trouver des salariés :
 - a. On peut embaucher quelqu'un à temps plein ou à temps partiel ; pour une durée déterminée, ou pour une durée indéterminée ; dans le cadre d'un intérim, d'un apprentissage ou d'une insertion... Selon les cas, les charges salariales et patronales varient.
 - b. Pour chaque salarié, déterminez le poste, le salaire net (combien il va recevoir dans son compte bancaire à la fin du mois), le salaire brut (en rajoutant les cotisations salariales pour la Sécurité sociale, le chômage et la retraite), et le salaire super brut (le coût employeur, qui contient les cotisations patronales).
 - c. Déterminez ensuite le montant de la masse salariale mensuelle et annuelle.
4. Une fois que vous avez listé tous vos salariés, déterminez la surface dont vous aurez besoin, en termes de locaux, pour tous les accueillir. Les normes françaises proposent quelques lignes directrices en termes de surface de travail pour garantir la sécurité et l'hygiène au travail : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/existe-t-il-surface-minimale-poste-travail>